



Commission Régionale des Compétitions

Procès-verbal réunion du 8 juin 2022

Réunion restreinte informatique du 8 juin 2022

Présidence : Gérard SEITZ

Présents : Agathe LACOMBE, Claude KEIME, Bernard PAQUIN, Maxime RINIE, Jean-Louis MAZZEO.

Objet : Barrage d'accession U18 R1

R1 U18

Le premier de chaque groupe R1 U18 disputera un match de barrage dont le vainqueur accèdera en championnat national U19. Si une des équipes classées premières n'a règlementairement la possibilité d'accéder, la seconde accèdera en championnat national U19. Si aucune des deux équipes classées premières n'a règlementairement la possibilité d'accéder, un match de barrage sera organisé entre les deux équipes classées secondes et ainsi de suite jusqu'à ce qu'un accédant puisse être désigné.

Le match de barrage se jouera sur une rencontre unique sur le terrain du meilleur classé au « Carton Bleu ». Si, à la fin du temps réglementaire du match de barrage, la partie se termine sur un score égal, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but.

Après vérification du classement du « Carton Bleu » en date du mardi 8 juin dans le respect des modalités de calcul mentionnées ci-dessous et en prenant en compte les conséquences des sanctions des dernières rencontres,

MODALITE DE CALCUL DU CARTON BLEU

1. Cotation

Le club le mieux classé est le club ayant totalisé le minimum de points de pénalité lors de ses rencontres de championnat.

Ce sont les points correspondant à ce classement qui interviennent.

Les pénalités sont comptabilisées de la façon suivante :

- a) Un avertissement : un point, même s'il entraîne la suspension ferme.*
- b) En cas d'aggravation de la sanction : trois points par match supplémentaire.*
- c) Une expulsion ayant entraîné un match de suspension automatique : trois points.*
- d) Pour toute sanction supérieure à un match : trois points par match supplémentaire.*
- e) 12 points par mois de suspension.*

Ces pénalités (a à d) sont doublées lorsqu'il s'agit de sanctions infligées, soit à l'éducateur, soit au dirigeant (interdiction de banc etc.).

2. Calcul du carton bleu

Un classement Carton Bleu est effectué afin de déterminer le club le mieux classé à l'issue de la compétition.

Groupe A :

Classé 1^{er} : SC Schiltigheim

Carton Bleu : -31/21 matchs joués = **1.48**

Groupe B :

Classé 1^{er} : Stade de Reims

Carton Bleu : -54/26 matchs joués = **2.08**

La Commission confirme l'organisation du match de barrage pour accéder dans le championnat U19 National comme suit :

SC Schiltigheim – Stade de Reims, le 11 juin 2022 à 15h00 sur les installations du SC Schiltigheim.

Le club du SC Schiltigheim étant désigné comme club recevant pour ladite rencontre, il est considéré comme club organisateur de la rencontre (tablette, ballons de matchs...)

– Procédure d'appel

Les présentes décisions de la Commission Régionale des Compétitions de la LGEF sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Régionale dans un délai de 2 jours à compter du lendemain de leur notification ou publication, par envoi en recommandé à : LGEF – CS 80019 - 54250 Champigneulle Cedex ou à l'adresse électronique : appel@lgef.fff.fr, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président,

Gérard SEITZ

Le Secrétaire,

Bernard PAQUIN